



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PAC

Question écrite n° 6

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le devenir du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) à compter du 1er janvier 2014. Le PEAD a été prolongé pour 2012 et 2013 grâce à un compromis politique au niveau du conseil des ministres européens de l'agriculture. Le Parlement européen a validé ce compromis, tout en demandant que le programme soit maintenu au-delà de 2013. La Commission européenne est favorable à une prolongation du programme au-delà de 2013 dans le cadre de la politique sociale. La volonté de poursuivre ce programme d'aide alimentaire aux plus démunis dépasse largement les clivages politiques traditionnels. Ce programme doté de 480 millions d'euros annuels permet de distribuer des repas à quelque 18 millions de personnes en Europe, par le truchement d'associations caritatives, banques alimentaires et autres soupes populaires. Le choix de la ligne budgétaire de ce programme (agriculture ou cohésion sociale) est secondaire eu égard aux enjeux de solidarité et à l'attente des populations concernées ainsi que des associations caritatives. Au moment où l'on constate une forte augmentation de la précarité et de la demande sociale il est nécessaire que le Gouvernement français reprenne le chemin de la négociation à Bruxelles sur ce sujet. Il lui demande quelles mesures et actions il compte entreprendre pour obtenir la prolongation du PEAD après 2013.

Texte de la réponse

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt est personnellement très attaché au principe de l'aide alimentaire, notamment dans sa dimension européenne. Il s'est ainsi battu pour que l'Union européenne maintienne le programme européen d'aide aux plus démunis, qui permet de redistribuer des produits alimentaires à plus de 18 millions d'européens. La crise actuelle est suffisamment grave pour que l'on ne supprime pas ce programme essentiel pour de nombreuses associations caritatives. Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt est déterminé pour la poursuite de ce programme au-delà de 2013. Il a d'ailleurs déjà eu l'occasion d'annoncer son intention de renégocier le compromis franco-allemand obtenu fin 2011 sur ce dossier. Il abordera ce sujet prochainement avec son homologue allemande.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4237

Réponse publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4703